



www.cereste.fr

Cereste en Luberon

la Gazette

bulletin municipal

Mai 2011 n° 59

L'Edito

Par Gérard Baumeil, Maire

Deux séances du conseil municipal ont été consacrées à l'examen des comptes de la commune et au vote des différents budgets. Ce n'est pas une mince affaire de gérer les deniers publics. Il y faut autant d'astuce, de rigueur que de pertinence et je tiens à remercier ici tous ceux qui m'y aide, élus, comme personnel administratif. Je m'étais engagé lors de mon élection en 1995 à réaliser des équipements et à développer notre village sans augmentation de la pression fiscale. J'ai respecté cet engagement en m'appliquant à ne pas toucher aux taux d'imposition. Si des hausses minimales ont pu être observées, c'est en raison des modifications des bases et des taux non décidés par la commune. Pour compenser cette année les effets de la réforme territoriale nous avons au contraire voté une baisse de la taxe d'habitation avec comme fil conducteur, celui de la stabilité fiscale. Le très gros chantier de la traversée du village, la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie et la création de logements sociaux n'ont pas entraîné d'augmentation d'impôt. Toutes équipes municipales confondues, depuis 1995, nous n'avons toujours eu que la volonté du réalisable. Ces deux dernières années ont été celles de la rigueur et d'une pause dans nos projets. Mais en 2011 l'annuité de la dette baisse, nous permettant de repenser notre avenir. La construction de la crèche est lancée, celle de la déchetterie sera bientôt achevée. Nous réhabilitons le site de Carluç, tout en mettant en place les infrastructures pour créer un centre médiéval sur la place. Nouvelle mairie et nouvelle salle des fêtes sont également programmées. De vastes chantiers en perspective pour un développement du village au service de ses habitants.

A la une... l'Art de Mai

Le mois de mai est depuis plus de 15 ans à l'initiative du conseil général celui de l'Art, et nombre de manifestations et d'expositions sont organisées dans ce cadre dans tout le département. Pour Gérard Linsolas qui est en charge au CG 04 de l'organisation de ces manifestations, l'Art de Mai avait et conserve comme ambition principale de sensibiliser le public à l'art contemporain. Comme beaucoup de territoires ruraux, notre département est assez pauvre en musées et en galeries, l'objectif a donc été de montrer le travail des plasticiens dans des expos gratuites qui reçoivent le "label" Art de Mai.

Des ateliers d'artistes en herbe

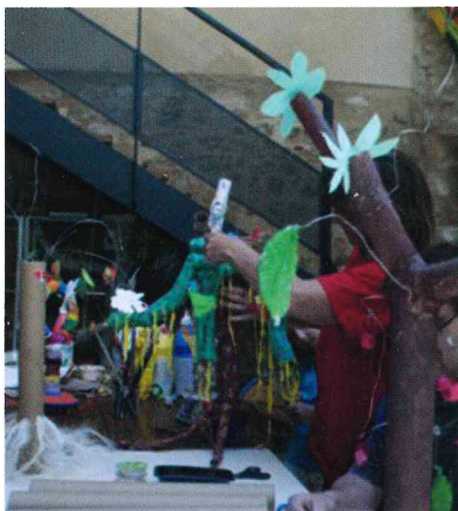
A Cereste, c'est l'association Cereste et ses arts qui participe à l'Art de Mai et qui prépare les expos qui auront lieu du 19 au 31 mai. Il s'agit bien de préparation, puisque depuis plusieurs mois, lors des ateliers du mercredi à la maison Salvador, les enfants travaillent

sur le thème retenu pour l'année 2011 et qui dans le cadre de l'année mondiale de la forêt déclarée par l'O.N.U. est "L'arbre et ses racines", ils ont imaginé des arbres extraordinaires.



Trois expos sur le thème de l'arbre

Les enfants exposeront leurs « arbres imaginaires » dans l'ancien office de tourisme. La salle des fêtes sera investie par l'expo « l'arbre et ses racines », tandis que la maison Dausse accueillera des créations autour de "l'arbre dans son abstraction". Pendant toute la durée des expos, des ateliers d'expérimentation et de création permettront à tous de s'initier gratuitement à la création artistique. Pour Catherine Musso-Reynier, présidente de Cereste et ses arts c'est l'aspect le plus important de l'art de Mai ; mettre l'Art à la portée de tous sans complexe...





Agenda

Don du sang

11 mai de 8h à 12h30 à la salle des fêtes.

Football

29 mai stade de Reillanne FCCR1 - Pierrevert à 15h.

Boules

Dimanche 15 mai finale au boudodrome du championnat Jeu Provençal 2x2.

Judi 19 à 15h prix boule Cerestaine mèle 80 €.

Samedi 14, 21 et 28 à 15h mèle tournante.

Judi 26 à Mane Championnat départemental vétérân.

Fil d'argent

Sortie le 31 mai Train des Pignes de Digne à Entrevaux.

Renseignements : 04 92 79 06 69

CCAS

Permanence au local rue du bicentenaire le jeudi 19 mai de 10h à 12h.

Permanence du centre des impôts

Vendredi 13 Mai à partir de 14h45 au local du CCAS rue du bicentenaire. Mr Vigne se tiendra à votre disposition pour vous aider à remplir votre déclaration d'impôts. Veuillez-vous munir de vos avis d'imposition 2009 et 2010.

Marché aux plantes

Le Dimanche 15 mai toute la journée sur la place du général de Gaulle.

Art de mai

Du 19 au 31 mai Expos sur le thème de l'arbre à l'ancien office de tourisme, à la Maison DAUSSE (cours Aristide Briand) et à la salle des fêtes. Ateliers de création. Horaires de 14h à 18h. Vernissage 20 mai à 18h.

Foire à la brocante

Dimanche 29 mai sur les places du village.

Millénaire de Carluc

28 Mai à 21h à Carluc veillée spirituelle, spectacle de danse et de chants avec les Jeunes des JMJ "Racines d'étoiles".

Le 29 mai à 10h30, la messe solennelle célébrée par Mgr Loizeau évêque de Digne, sera animée par un chœur grégorien. Suivront un apéritif offert par l'association de sauvegarde et d'animation du prieuré, des interludes musicaux et la présentation du site.

Compte rendu du conseil municipal du 15 avril 2011

(l'intégralité est consultable en mairie et sur www.cereste.fr)

- Approbation des comptes de la commune pour l'année 2010 :

Le compte de gestion (tenu par le comptable public) et le compte administratif (tenu par l'ordonnateur en la personne du Maire) sont votés en parfaite conformité Budget communal.

Section fonctionnement dépenses

1 211 249.00 €

Section fonctionnement recettes

1 465 501.30 €

Section investissement dépenses

603 980.33 €

Section investissement recettes

418 271.29 €

- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010

Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 854 244.26 € en section de fonctionnement au budget 2011.

- Construction par le Service Départemental d'Incendie d'une caserne de pompiers.

Il est nécessaire de mettre en conformité le centre de secours de CERESTE. Après avoir consulté le responsable immobilier des services départementaux d'incendie et de secours du 04, il s'avère que le coût de transformation du centre actuel est voisin du coût d'une construction neuve. La commune peut mettre à disposition un terrain constructible d'une superficie de 2 500 m² à proximité du village, parcelle F 1225. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de construction d'une nouvelle caserne de pompiers.

- Aménagement d'une halte-garderie à vocation intercommunale

Monsieur le Maire présente l'analyse des offres concernant le marché à procédure adaptée lancé (MAPA) pour l'aménagement d'une halte-garderie à vocation intercommunale.

Seuls les lots 7 (menuiseries) et 12 (équipements de cuisine) ont été déclarés infructueux et une procédure adaptée doit être relancée.

Les entreprises retenues sont :

Maçonnerie GAMBIA 98 521,08 € HT

Charpente/couverture Eco Construction Bois 9 993,67 € HT

Etanchéité SEA 16 542,94 € HT

Cloisonnement-isolation CARLES

6 710,01 € HT

Carrelages faïences ETRA CARRELAGE 19 832,17 € HT

Métallerie serrurerie DELAN

16 960,00 € HT

Peinture PAYA PEINTURE 4 819,32 € HT

Ventilation/Chauffage/Plomberie/Sanitaires CHAUFF'ALPES 27 307,48 € HT

Electricité/Courants faibles

BERAUD 20 041,00 € HT

- Demande de subvention auprès de l'Architecte des Bâtiments de France pour des travaux de réparation au Prieuré de Carluc. Ces travaux seront effectués par l'entreprise BOURREZ pour un montant total HT de 3 940.00 €. Le conseil municipal approuve le projet de réparation au Prieuré de Carluc

- Convention de tournage avec la Sté Septembre Productions pour le tournage d'un film à Carluc. La société versera la somme de 3 500 € pour la mise à disposition des lieux.

Compte rendu du conseil municipal du 28 avril 2011

- Vote des taux d'imposition En raison du transfert de la taxe d'habitation départementale et des frais de gestion de l'Etat vers les communautés de communes, le conseil municipal décide une baisse du taux de la taxe d'habitation de CERESTE afin de compenser l'augmentation due à ces transferts. Globalement la pression fiscale est stable. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les taux suivants :

- Taxe d'Habitation : 15.33%

- Taxe Foncière (Bâti) : 35.00%

- Taxe Foncière (Non Bâti) : 29.80%

- Vote des budgets primitifs de la commune : 2 257 749.26 € en dépenses et recettes de fonctionnement et 1 526 576.91 € en dépenses et recettes d'investissement et de l'ancienne gendarmerie : dépenses et recettes de fonctionnement 130 052.66 €, dépenses et recettes d'investissement 100 679.16 €

- Motion gaz de schiste

Le conseil municipal se prononce contre la réalisation de forages pour l'extraction de gaz de schiste sur l'ensemble du territoire et demande qu'il ne soit pas donné de suite à toutes demandes d'exploitation

Déchets végétaux

Le conseil municipal a décidé que, jusqu'au 15 juin, les particuliers pourront amener leurs déchets végétaux les mercredis et samedis matin de 9h à 12h sur le terre-plein du garage Nervi à côté de la caserne des pompiers.

Vie du village

Carnaval



Même si ce n'était pas la foule des grands jours, les carnavaliers ont défilé à Cereste sur le thème des îles du pacifique. Caramentran a bien été brûlé et les enfants ont comme à l'accoutumée fait la ronde autour du buché. Un goûter dans la cour de l'école a clôturé le carnaval.

Noces de diamant



Entre le natif de Clermont-Ferrand, et la belle franco-britannique née aux Indes, c'est le coup de foudre. Le 05 avril 1951 ils se disaient oui à Marseille. 60 ans plus tard, jour pour jour, à la mairie de Cereste ils ont renouvelé leur engagement devant Monsieur le Maire qui leur a remis la médaille de la ville ainsi que le diplôme d'honneur des noces de diamant. La gazette présente ses félicitations à Lilian et Lucienne Mazuel et à leurs trois enfants, Bernard, Geneviève et Philippe.

Classe scientifique



Avant les vacances, les CM et les CE se sont livrés à des expérimentations scientifiques sur le thème de la roue et de ses mécanismes. En petits groupes les enfants ont "tourné" sur 3 ateliers. Expérimentation, production d'écrits, informatique avec comme résultat la rédaction de journaux retraçant leur travail et distribués aux parents. Jeux, poésies, inventions sont venus enrichir les colonnes. Le but de cette classe scientifique était de faire travailler les enfants en groupes décloisonnés et d'approcher les sciences de façon très concrète. A noter que sans l'aide de Zoé, l'EVS dont le poste était menacé, ce projet pédagogique n'aurait pas pu être mené.

Le cross intercommunal de l'école aura lieu le 23 mai au stade de 9 h à 14 h.

Centre de loisirs 11/17 ans

Du 04 mai au 29 juin les mercredis de 14 à 18h et les vendredis de 19 à 22h. Au programme sorties accrobranche, patinoire, bowling, jeux, pêche, baby-foot, pétanque, karaoké...

Inscriptions auprès de Sylvain
06 84 58 76 41. Gratuit sauf activités spécifiques et sorties 5€

Exposition



Janine Bourgery a exposé ses toiles sensibles à la galerie du lavoir. Secrète et discrète, perfectionniste, obsessionnelle du détail, Janine a confessé appréhender d'exposer ses toiles pour la première fois au regard des autres. Et pourtant ses peintures arrêtent le regard. La recherche de la couleur est depuis son enfance chinoise la quête artistique de Janine. Une quête difficile, douloureuse parfois, sans concession, sans facilité pour se débarrasser du superflu. Une réussite !

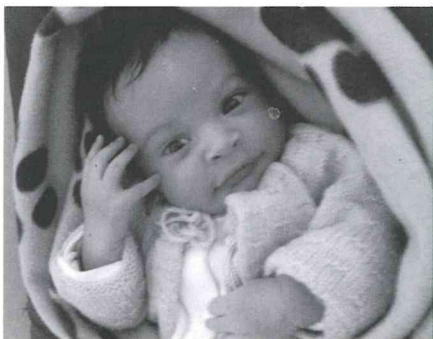
Printemps des Arts



Succès et très bonne fréquentation pour cette expo conjointement organisée par "Cereste et ses arts" et "Peindre en Provence" et qui s'est tenue du 23 avril au 02 mai à Apt. Les deux associations Cerestaine et Aptésienne affichent leur satisfaction.

Bébé de Mars

Née le 18, la petite Falilou est arrivée à Cereste presque avec le printemps ! Nous félicitons ses parents Abdoul-Aziz Kasse et Sarah Sigsworth, nouveaux Cerestains.



Paulette Pons s'est éteinte sereinement à l'âge de 95 ans. La gazette rend hommage à cette figure Cerestaine de la résistance qui ne fit jamais étalage de son passé, pourtant élogieux que le Maire a tenu à honorer en juin dernier.

Les gaz de schiste

La municipalité a voté le 28 avril dernier lors du conseil municipal une motion contre l'exploitation des gaz de schiste. Peu à peu les municipalités prennent position et se mobilisent afin d'éviter ce qui semble bien être une aberration environnementale et un non-sens écologique.

Des réserves réelles

Les gaz et les huiles de schiste (pétrole) sont enfermés dans de petites poches à l'intérieur de la roche entre 2000 et 3000 m de profondeur. Leur existence est bien réelle et ces réserves importantes d'énergie fossile sont de plus en plus attractives pour les sociétés pétrolières dans un contexte de raréfaction des ressources et d'indépendance énergétique. Aux États-Unis, au Canada l'exploitation des gaz de schiste est déjà une réalité et leur développement est constant.

Un désastre écologique

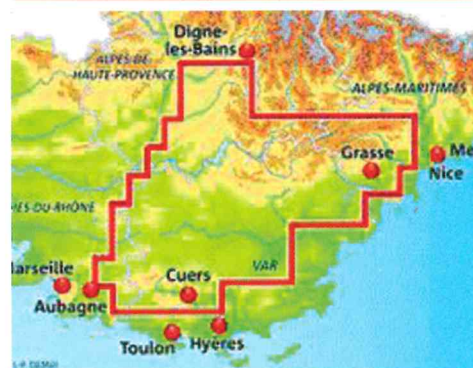
Mais le prix à payer en matière d'environnement et d'écologie est réellement hors de proportion avec des ressources qui à terme seront de toutes façons épuisées, et dont le mode d'extraction conduit à un désastre écologique avéré. En effet le forage classique vertical ne peut pas récupérer ces petites poches disséminées dans le schiste. Il faut donc procéder dans un deuxième temps à un forage horizontal qui s'opère par la fracturation hydraulique des roches. Un mélange d'eau additionné de microbilles et de plus de 500 produits chimiques est propulsé à très haute pression créant une série de

mini séismes qui dissolvent la roche et génèrent la remontée des gaz à la surface avec une partie du liquide de fracturation. Les risques liés à cette technique sont nombreux, les nuisances aussi. Il faut des quantités astronomiques d'eau, dont on sait que c'est un bien précieux et dont une partie se perd avec sa cargaison de produits chimiques dans les sols. Le risque de contaminer les nappes phréatiques est évident. L'eau qui remonte à la surface doit être traitée. L'exploitation conduit ainsi à un va et vient incessant de camions pour amener l'eau et pour l'évacuer créant des émissions de CO₂ très importantes.

Un calcul à trop court terme

Autre conséquence, la multiplication des forages créent un mitage du paysage particulièrement inesthétique. De plus la pollution atmosphérique de l'air est considérable autour des forages du fait des émissions de gaz et de particules toxiques. Un tableau consternant auquel il faut ajouter les nombreuses structures de surface pour évacuer le gaz. Au final un course à l'envers du temps quand on sait qu'il faudra trouver pour l'avenir des solutions alternatives aux énergies fossiles.

Notre région concernée



Le 12 janvier 2010 la société Tethis Oil a déposé auprès du ministère de l'écologie une demande de permis de recherche en vue de la prospection des gaz de schiste à Gargas. La société Queensland gaz en a fait de même sur une surface de 3430 km² qui couvre tout le canton de Reillanne. A l'évidence l'attrait pour l'extraction des gaz de schiste se propage chez nous. La législation est différente en France où le sous-sol appartient à l'Etat. Il est néanmoins bien difficile actuellement de connaître la position de notre gouvernement en la matière. Des décisions contradictoires montrent l'hésitation entre la prise en compte des intérêts économiques et l'impact écologique. C'est pourquoi la mobilisation grandit dans la société civile pour faire entendre la voix de la raison.

Le documentaire "Gazland" projeté à Cereste

Une image étonnante d'un robinet qui s'enflamme extraite du film Gazland de Josh Fox que la strada va diffuser le 4 juin à Cereste à 20h30 à la salle des fêtes et qui sera suivi d'un débat animé par Gwendal Auffret. Ce Cerestain qui fait partie du collectif 04 contre les gaz de schiste a obtenu la diffusion de ce film qui nous montre l'état de la situation aux Etats-unis. Là-bas les propriétaires du sol le sont également du sous-sol et peuvent donc se laisser tenter par l'argent facile et les offres des compagnies pétrolières. C'est l'administration Bush qui a autorisé les forages et la société Halliburton (dont Dick Cheney son vice-président a été le PDG) qui a breveté le mélange chimique servant à la dissolution des roches.

